

INFORM'ACTION 74

NOS LIEUX D'ACCUEIL

SUR RENDEZ-VOUS

Cran – Gevrier :

Tous les Mardis

21 Route de Chevennes

Meythet :

Tous les Mercredis

4 Rue de l'Aérodrome

Cluses :

2èmes et 4èmes Jeudis du mois

24 Avenue G. Clémenceau

Rumilly :

1ers & 3èmes Jeudis du mois

Rue de l'Annexion
Maison de l'Albanais


Litiges , Ecoute, Conseils....

PRENEZ RDV EN LIGNE

sur notre site internet

www.lacsf74.org

Permanence téléphonique :

 **06.30.29.74.26**

 **CSF74**

udcsf74@la-csf.org

La Vie de l'Association



Assemblée Générale

LE MERCREDI 17 JUIN 2026

À 16H30



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CONJOINTES 2026

DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CSF 74

& DE LA SECTION CSF ANNECY & ENVIRONS

Les convocations ont été adressées à tous nos Adhérent-e-s le **11 Mai 2026**.

Vous pouvez soit vous inscrire sur notre site internet : www.lacsf74.org sous l'onglet « Nos AG 2026 » ou bien, nous retourner votre coupon réponse reçue par courrier dans votre convocation.

ELECTIONS HLM 2026



IMPORTANT

LOCATAIRES

TOUS CONCERNES

RENOUVELLEMENT DES SIÈGES

DE VOS REPRÉSENTANTS



IMPORTANT

NOTRE LIVRET ELECTORAL

CSF74

**Va être diffusé courant Juin,
dans vos Ensembles.**

Nous présentons la CSF74, vous expliquons le processus de ces Elections, l'importance de voter pour vos Représentants de Locataires, nos Objectifs, notre Liste pour 2026 des Représentants CSF 74 et bien sûr, le Bilan de nos actions, interventions, en faveur des Locataires, depuis les dernières Elections en 2022,

Nous comptons sur vos votes !





L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE

LOGEMENT

Vous rentrez dans un nouveau logement,

IL EST INDISPENSABLE

QU'UN ETAT DES LIEUX D'ENTREE SOIT EFFECTUE.

SOYEZ VIGILANTS ET PRECIS SUR TOUS LES DETAILS !

Il doit être effectué par le Bailleur et en présence. À l'issue de ce dernier,



Les clefs vous seront remises. A partir de ce moment-là, votre responsabilité est engagée. Car toutes dégradations déjà existantes et non remarquées et notifiées sur le formulaire, vous seront imputées d'office à l'Etat des lieux de Sortie et donc à votre charge !

Pour que celui-ci soit complet, le document doit contenir les informations suivantes :

- * La date précise de l'Etat des Lieux et le Type (Entrée ou Sortie)
- * Les noms et dénominations des parties avec leurs adresses respectives et l'adresse du logement
- * Le nombre de clefs et leur utilisation
- * Pour chacune des pièces, ce document doit contenir la description et l'état des équipements, des revêtements au sol, murs et plafonds . Prenez des photos de chaque pièce et surtout de chaque imperfections (trous dans les murs, carreaux de salle de bain fêlés, cassés...)
- * Le relevé des compteurs d'eau, gaz ou électricité
- * La signature du propriétaire et la vôtre (signifiant que vous êtes d'accord sur ce qui a été relevé).



→ **Prenez votre temps pour le remplir, ne laissez pas le bailleur ou le gardien en charge de cet Etat des Lieux le remplir seul !**

→ **Veillez à ce qu'il se fasse dans un éclairage correct**

→ **Il vous est possible de le compléter dans les 10 jours suivant sa signature et lors du 1er mois de chauffe afin de signaler tous dysfonctionnement qui ne pouvaient être constatés auparavant.**



LA PROTECTION JURIDIQUE

LOGEMENT

La garantie protection juridique est une option supplémentaire à souscrire, de votre Assurance, qui vous permet de bénéficier de la prise en charge de vos frais de procédure ou d'obtenir des services en cas de litige avec un tiers. Les services peuvent concerner une procédure judiciaire (pénale, civile ou administrative) ou une procédure de règlement amiable, engagée à votre initiative ou à l'initiative de votre adversaire.



<https://lacs74.org/2026/05/21/la-protection-juridique/>